

**73010 - Délégation des aides à  
la pierre pour le logement social**

**PDH-Proposition d'attribution d'agréments  
définitifs pour des opérations financées  
par un prêt social de location-accession  
(PSLA) au titre de la délégation des aides à  
la pierre de l'Etat situées à GEUDERTHEIM**

**Rapport n° CP/2018/164**

**Service gestionnaire :**  
L5 - Habitat et logement

**Résumé :**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments définitifs partiels pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) concernant deux opérations de Pierres et Territoires de France Alsace situées à GEUDERTHEIM.

Le 26 mars 2018, le Département, l'Etat et l'agence nationale de l'habitat (ANAH) ont conclu une convention de délégation des aides à la pierre, pour 6 ans, sur le territoire départemental en dehors de celui de l'Eurométropole de Strasbourg (délibération CD/2018/09 du 26/03/2018).

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments définitifs partiels pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) à Pierres et Territoires de France Alsace à GEUDERTHEIM pour 1 logement n°104 de l'opération de construction en location-accession de 5 logements collectifs « Les Villas Eglantine A » située rue des grives à GEUDERTHEIM, et pour 2 logements n°202 et n°204 de l'opération de construction en location-accession de 4 logements collectifs « Les Villas Eglantine B » située rue des grives à GEUDERTHEIM. Ces trois logements ont fait l'objet d'un contrat de location-accession.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec Pierres et Territoires de France Alsace.

Cette intervention se fonde sur la délégation des aides à la pierre de l'Etat au Département du Bas-Rhin, ainsi que sur les articles L.3211-1 du code général des collectivités territoriales et L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'attribuer trois agréments définitifs partiels à Pierres et Territoires de France Alsace dans le cadre de la construction location-accession de neuf logements collectifs situés rue des Grives à GEUDERTHEIM ;*

*- approuve, les termes du projet de convention annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département et Pierres et Territoires de France Alsace, pour trois*

*agréments définitifs partiels en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de logements neufs faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département, Pierres et Territoires de France Alsace, dans le cadre d'une opération de location-accession située à GEUDERTHEIM. Elle autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY